

Municipalité de La Pêche

Politique de soutien financier Environnement

Adoptée par résolution 14-448
Le 22 septembre 2014



POLITIQUE SOUTIEN FINANCIER

TABLE DES MATIÈRES

1. CADRE DE SOUTIEN	1
2. OBJECTIFS.....	1
3. MONTANT DE LA SUBVENTION.....	1
4. SOUTIEN OFFERT	2
a) Analyse d'eau et des sédiments	2
b) Régénération des berges	2
c) Promouvoir la protection de l'environnement	2
d) Algues, plantes aquatiques, etc.	2
e) Protection de la faune aquatique indigène.	2
5. RECONNAISSANCE DES ORGANISATIONS.....	2
6. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	3
7. TRAITEMENT DE LA DEMANDE	3
8. AUTRES MODALITÉS.....	3
9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIERS.....	4
a) L'organisme demandeur.....	4
b) Le programme ou le projet à subventionner contexte et besoin identifié	4
c) La clientèle visée.....	4
d) L'aspect financier	4
e) Concernant l'organisme.....	4
f) Le programme ou le projet subventionné	5
g) Les rapports à être fournis.....	5
10. ENTRÉE EN VIGUEUR	5
ANNEXE A - DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ORGANISME	6
ANNEXE B – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ORGANISME.....	10



POLITIQUE SOUTIEN FINANCIER

1. CADRE DE SOUTIEN

La Municipalité de La Pêche reconnaît l'importance de la contribution des organisations œuvrant sur son territoire qui permettent de tisser des liens dans la collectivité, de développer un sentiment d'appartenance et d'améliorer la qualité de vie des familles. La Municipalité souhaite soutenir et faciliter les initiatives, les interventions et l'engagement de ces organisations et reconnaît que les organismes à but non lucratif peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau.

La Municipalité, respectueuse de la capacité de paiement des contribuables, doit apporter un soutien technique ou financier auprès de ces organismes afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs pour améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement. Le soutien offert sera accordé selon les limites et les disponibilités financières de l'année en cours.

2. OBJECTIFS

Les principaux objectifs du cadre de soutien consistent à :

- Établir des normes concernant les demandes de soutien financier pour les projets visant à améliorer et à préserver l'environnement.
- Définir pour la Municipalité des objectifs précis en matière de soutien financier et professionnel.
- Offrir aux diverses organisations un soutien efficace et équitable en conformité avec les lois et la réglementation en vigueur.
- S'assurer que l'aide accordée aux organismes est bien gérée et utilisée à des fins environnementales.
- Encourager la régénération des rives et des berges du littoral.
- Promouvoir l'importance de la qualité de l'eau et de l'environnement.
- Améliorer la qualité de l'eau des lacs et des rivières (cours d'eau).

3. MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention sera de 4,00 \$ par chalet ou résidence, pour un montant minimum de 400 \$ et un maximum de 1 400 \$.



POLITIQUE SOUTIEN FINANCIER

4. SOUTIEN OFFERT

Afin de permettre aux organisations d'atteindre leurs objectifs, la Municipalité offre un soutien financier et professionnel. Ce soutien est offert selon les limites et les disponibilités financières de l'année en cours. Ce soutien n'aura aucune garantie de récurrence.

A) ANALYSE D'EAU ET DES SÉDIMENTS

La Municipalité pourra accorder un soutien financier tel qu'approuvé par le conseil municipal pour l'analyse d'eau et des sédiments. Exemple : bactéries E. coli, coliformes totaux et fécaux

B) RÉGÉNÉRATION DES BERGES

La Municipalité pourra accorder un soutien financier tel qu'approuvé par le conseil municipal pour la régénération des berges. Exemple : achat d'arbres, étude.

C) PROMOUVOIR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Municipalité pourra accorder un soutien financier tel qu'approuvé par le conseil municipal pour promouvoir la protection de l'environnement. Exemple : publicité, brochures, sessions d'information.

D) ALGUES, PLANTES AQUATIQUES, ETC.

La Municipalité pourra accorder un soutien financier tel qu'approuvé par le conseil municipal pour combattre l'invasion et la prolifération d'algues, plantes aquatiques, etc.

E) PROTECTION DE LA FAUNE AQUATIQUE INDIGÈNE.

La Municipalité pourra accorder un soutien financier tel qu'approuvé par le conseil municipal pour la protection de la faune aquatique indigène.

5. RECONNAISSANCE DES ORGANISATIONS

Pour être reconnue et avoir accès aux mesures de soutien, une organisation doit d'abord satisfaire aux conditions essentielles suivantes et remplir la demande de reconnaissance :

- o Détenir un statut d'association à but non lucratif légalement constituée (lettres patentes).
- o Être régie par un conseil d'administration et des règlements généraux à jour.
- o Avoir son siège social dans la municipalité de La Pêche.



POLITIQUE SOUTIEN FINANCIER

6. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'organisme demandeur doit fournir la liste de ses projets et indiquer le problème environnemental ou le plan de prévention visé par le projet.

La demande de soutien financier devra être accompagnée des renseignements suivants:

- o Les prévisions budgétaires pour l'année en cours.
- o Liste des membres actifs.
- o Une copie des Lettres Patentes (charte provinciale).
- o Le signataire devra, sur demande, fournir tout autre renseignement jugé nécessaire.

7. TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Chaque demande doit être retournée au bureau du Directeur de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité de La Pêche à l'adresse suivante :

Municipalité de La Pêche
Bureau du Directeur de l'urbanisme
1, route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Par la suite les demandes seront soumises avec recommandations au comité des Finances pour recommandation d'approbation par le conseil municipal.

Les organisations ayant reçu un soutien financier s'engagent à fournir à la Municipalité un rapport d'activités et les états financiers démontrant spécifiquement l'utilisation des sommes reçues.

8. AUTRES MODALITÉS

- o La Municipalité ne contribuera à aucun déficit résultant des projets qui auront été entrepris avant consultation et approbation dudit projet.
- o La Municipalité ne contribuera pas à l'élimination d'un déficit d'une organisation.
- o Toute organisation qui recevra un soutien financier devra, à la demande de la Municipalité, montrer ses livres comptables.
- o L'organisation devra fournir une copie de la résolution mandatant un répondant pour faire la demande de soutien financier.



POLITIQUE SOUTIEN FINANCIER

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIERS

A) L'ORGANISME DEMANDEUR

L'organisme est-il connu du public?

Quel est le nombre d'années d'existence?

Quelles sont les réalisations à ce jour?

Quel est le profil des administrateurs de l'organisme?

Quelle est la participation dans le milieu?

Y-t-il dédoublement avec d'autres organismes ou projets?

B) LE PROGRAMME OU LE PROJET À SUBVENTIONNER CONTEXTE ET BESOIN IDENTIFIÉ

Quel est son effet sur l'environnement?

Quels sont les résultats et les impacts anticipés?

Ce programme contribuera-t-il à améliorer ou à préserver la qualité de l'eau du lac et de l'environnement immédiat du lac?

C) LA CLIENTÈLE VISÉE

Le programme ou le projet devra répondre aux potentiels bénéficiaires et être accessible à la plupart des citoyens de la municipalité de La Pêche.

Quel taux de participation des riverains est anticipé ?

Quel est le nombre de chalets ou de résidences à l'intérieur d'un périmètre de 200 mètres du lac ?

D) L'ASPECT FINANCIER

D'autres sources de revenus ont-elles été exploitées?

Quelles sont les chances que le programme proposé puisse devenir indépendant financièrement?

Quelle est la participation financière de l'organisme?

E) CONCERNANT L'ORGANISME

La structure de l'organisme est-elle clairement définie?

Le rôle et les tâches des bénévoles sont-ils bien définis?

Quelle est la qualité de présentation de la demande?



POLITIQUE SOUTIEN FINANCIER

F) LE PROGRAMME OU LE PROJET SUBVENTIONNÉ

Les objectifs sont-ils clairement identifiés et les résultats mesurables?

Le projet est-il d'une qualité telle que la Municipalité voudrait y associer son image?

Le projet est-il bénéfique à l'environnement?

G) LES RAPPORTS À ÊTRE FOURNIS

Un rapport est exigé pour toutes demandes subséquentes

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption et remplace toute autre politique ou pratique antérieure.



ANNEXE A

ANNEXE A - DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ORGANISME

1. Indiquez les coordonnées de l'organisation (siège social ou place d'affaire)

Nom _____

Adresse _____

Ville/Code postal _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Site Web _____

2. Indiquez les coordonnées du répondant de l'organisation

Nom _____

Fonction _____

Adresse _____

Ville/Code postal _____

Téléphone (travail) _____

Téléphone (autres) _____

Courriel _____



ANNEXE A - DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ORGANISME

9. Documents à joindre à la demande

- Copie des lettres patentes
- Copie du bilan des activités de la dernière année
- Copie des états financiers de la dernière année (bilan et états des recettes et dépenses)
- Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

JE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS PRÉCITÉS SONT EXACTS

Signature

Date



ANNEXE B - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ANNEXE B – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

1. Indiquez les coordonnées de l'organisme

Nom _____

Adresse _____

Ville/code postale _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Site internet _____

2. Coordonnés du répondant de l'organisme (personne mandatée pour faire la demande de soutien financier)

Nom _____

Adresse _____

Ville/code postale _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

Site internet _____

(Veuillez fournir la résolution qui mandate un répondant pour faire la demande de soutien financier)



ANNEXE B - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

9. Prévisions budgétaires

Indiquez les principales sources de revenus et dépenses :

REVENUS	
1. Subventions gouvernementales	\$
2. Subvention municipales	\$
3. Subvention autre	\$
4. Tarification	\$
5. Cotisation des membres	\$
6. Commandites, dons	\$
7. Autres revenus (spécifiez)	\$
TOTAL :	\$
DÉPENSE	
1. Frais d'administration	\$
2. Salaires	\$
3. Frais de location	\$
4. Matériels	\$
5. Fourniture de bureau	\$
6. Transport	\$
7. Publicité	\$
8. Formation	\$
9. Programmation	\$
10. Assurances	\$
11. Autres (spécifiez)	\$
TOTAL :	\$
MONTANT TOTAL REVENUS ET DÉPENSES :	\$



ANNEXE B - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

10. Documents à joindre à votre demande

- AGA Copie du procès-verbal de la dernière AGA
- Liste des membres
- Modifications apportées aux règlements généraux (le cas échéant)
- Copie du bilan des activités de la dernière année
- Copie des états financiers du dernier exercice (bilan et États des revenus et dépenses)
- Exemple de visibilité démontrant le soutien de la Municipalité
- Preuve de renouvellement de l'assurance responsabilité civile (s'il y a lieu)

JE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS PRÉCITÉS SONT EXACTS

Signature

Date